D'après l'exposé aussi clair que précis, qui nous a été fait par M. le Docteur Mabit, de l'état où se trouve le jeune Alfred agé de trois ans, nous ne pouvons concevoir aucun doute sur la nature de sa maladie, qui consiste, ainsi que l'a très bien jugé notre honorable confrère, en une affection organique des vertèbres du dos, produite et entretenue par une disposition scrophuleuse. Les soins qui ont été donnés jusqu'à ce jour à cet enfant ne laissent rien à desirer; tout ce qu'il était possible de faire a été mis en usage et a produit l'effet qu'on en pouvait attendre: aussi nous bornerons nous, à peu de choses près, à répondre aux questions qui nous ont été présentées.

Peut-on tenter la suppression des cautères sollicitée par la mère de l'enfant malade sans s'exposer à voir sa maladie récidiver? — notre avis unanime à cet égard a été que si l'on se permettait cette suppression soit à cause de la douleur qu'excitent les pansemens de ces cautères, soit par tout ~~autre motif~~, non seulement la maladie ne tarderait pas à reparaître avec sa première intensité, mais qu'elle acquerrait de nouvelles forces et marcherait avec promptitude vers le terme fatal que sa nature doit faire redouter. nous pensons, d'après une multitude de faits analogues dont nous avons été témoins, que le jeune malade pour lequel nous sommes consultés, doit la vie aux

cautères qui lui ont été appliqués et à l'abondante suppuration qui en a été la suite : les supprimer en ce moment serait une imprudence probablement suivie des conséquences les plus funestes. les trois cautères devront donc être conservés et entretenus avec soin, au moins jusques à l'année prochaine. si les pansemens continuent d'être douloureux, il faudra les faire avec des topiques émollients et de la manière la plus propre à calmer l'irritation locale.

Ainsi les bains d'eau minérale ne sauraient remplacer la suppuration fournie par les cautères ; mais on pourra essayer la combinaison de ces deux moyens et s'en promettre même quelques avantages. l'emploi des eaux minérales exigera néanmoins beaucoup de prudence. il faudra en faire usage d'abord en demi-bains, et commencer par celles de St Sauveur comme plus douces et situées dans un climat plus tempéré, passer ensuite à celles de Barèges si le médecin du pays le juge convenable et praticable. s'il arrivait qu'on obtînt un effet ~~avantageux~~ très notable des eaux thermales en demi-bains on pourrait en venir aux bains entiers ; mais dans tous les cas nous pensons qu'on ne pourra tirer aucun parti avantageux de l'emploi des douches, et qu'il faudra même s'empresser d'abandonner l'usage des eaux si l'on s'appercevait qu'elles excitent

trop fortement. l'emploi de tout autre médicament devra être suspendu pendant leur administration, si ce n'est celui des sucs d'herbes dans le cas où le médecin traitant aurait jugé convenable de les faire concourir avec l'action des eaux thermales. il est très important que l'enfant malade soit placé pendant son séjour dans les pyrénées sous la direction d'un médecin éclairé et attentif : nous le recommandons aux soins de M. le Dr. Delpit.

Dans le cas où il surviendrait, par quelque cause que ce fût, un retour des anciennes douleurs qui rendaient les mouvemens de l'enfant si pénibles, il serait de la plus grande importance de lui faire garder le repos le plus absolu. nous craignons que l'usage de l'iode longtems continué ne puisse avoir des inconvéniens et ne détermine une excitation morbide des organes gastriques. nous desirerions que les médicamens qui seront employés à l'intérieur fussent variés de tems en tems, quoique toujours pris dans la classe des substances amères et des antiscorbutiques telles que les extraits de gentiane, de quinquina, le sirop antiscorbutique ordinaire &c &c. — Comme moyens accessoires nous recommanderons les frictions sèches et aromatiques sur la colonne vertébrale et sur les membres, l'usage de vêtemens chauds, le coucher sur un lit de plantes aromatiques telles que la fougère, un régime sain et approprié à la nature du mal.

nous entrerions dans de plus grands détails sur tous ces objets secon-
-daires que nous ne faisons qu'indiquer, si nous n'étions convaincus que
les praticiens distingués qui jusqu'à ce jour ont dirigé le traitement
avec autant d'habileté que de bonheur, ne négligeront aucune des
ressources propres à seconder les effets des moyens principaux et à assurer le succès
complet de leurs soins.

Délibéré à Paris le 8 mai 1822.

Coutanceau
méd. et prof. à l'hôp. du Val de grâce

Guersent
médecin de l'Hopital des enfans

J. Jadelot
méd. de l'hôp.l des enfans.